

OBJECTIFS COMMUNS À L'ENSEMBLE DES LV2

■ L'enseignement d'une deuxième langue vivante a les mêmes objectifs - linguistiques, culturels, intellectuels - que celui de la première langue vivante mais relève d'une didactique spécifique.

Il s'adresse à des élèves qui, du fait de leur âge, ont en général une meilleure capacité d'observation, de réflexion, de conceptualisation et ont déjà acquis en sixième et cinquième :

- des connaissances sur le fonctionnement d'une langue étrangère et quelques notions en matière de civilisation,
- des stratégies d'apprentissage,
- des méthodes de travail qui ouvrent les voies de l'autonomie,
- une plus grande maturité qui leur permet de s'intéresser d'emblée, malgré les entraves linguistiques, à des aspects civilisationnels plus diversifiés, à des thèmes touchant directement aux réalités actuelles et présentés dans des documents authentiques. Le transfert de ces capacités à une seconde langue n'est certes pas automatique. On peut toutefois s'efforcer d'en tirer parti ou de le susciter.

Cet enseignement ne s'étend que sur deux années : quel que soit le niveau de maîtrise des compétences auquel il est possible de parvenir en deux ans, on ne saurait prétendre que, dans ce laps de temps, un élève puisse assimiler la même quantité de faits de langue (lexique et grammaire) que dans les quatre années d'apprentissage de la première langue vivante.

Les supports d'apprentissage sont de nature, de facture et de longueur variables : sketches, extraits narratifs certes, mais aussi séquences d'enregistrements sonores et vidéo, articles de journaux, etc.. C'est par le contenu de supports authentiques et grâce à l'intérêt culturel qu'ils présentent pour les élèves que peut s'effectuer dans des conditions moins contraignantes et plus naturelles l'apprentissage linguistique en même temps que l'initiation aux réalités étrangères. On familiarisera plus rapidement les élèves à l'utilisation d'outils et d'aides tels que le dictionnaire, une grammaire simple, etc., ce qui leur permettra de réaliser certaines tâches dans le cadre d'un travail autonome.

On donnera à l'entraînement à la compréhension (de l'oral et de l'écrit) toute la place que lui confère son importance dans la communication, et à cette fin on développera en classe des activités ciblées d'écoute et de lecture.

On entraînera également à l'expression orale et écrite. Il s'agit, par souci de réalisme et d'efficacité, d'enseigner une langue simple, usuelle, correcte et authentique : on se gardera donc de toute ambition lexicale et grammaticale excessive.

L'apprentissage des bases de la langue vivante et sa consolidation ne sauraient se limiter aux seules années de collège. Il doit se prolonger sous des formes diverses et appropriées, en particulier en classe de seconde.

Ainsi conçu, l'enseignement d'une deuxième langue vivante permet à l'élève d'accéder à de nouveaux domaines linguistiques et culturels. Comme tout nouvel enseignement, il peut constituer pour l'élève une nouvelle chance de réussite.